EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 mai 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatre mai deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Grégory BERNARD, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Dominique BRIAT à Pascal GUITTARD, Sondès EL HAFIDHI à Jérôme AUSLENDER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS**
Excusé(e)s :	**Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**François BARRIÈRE, Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Mme Géraldine BASTIEN, Mme Marion CANALES et M. Guillaume VIMONT arrivent pendant l'expression proposée par M. le Maire à chaque groupe politique, et relative à la tenue du Conseil Municipal du 29 avril 2016.
Mme Patricia GUILHOT, au nom du groupe Front de Gauche – Place au peuple, demande une suspension de séance de 10 mn à M. le Maire qu'il accorde. M. le Maire suspend celle-ci à 18h47.
M. le Maire reprend la séance à 19h00, après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Guillaume VIMONT quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.
M. Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.
Mme Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question n°8 et donne pouvoir à M. Jean-Christophe CERVANTES.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu A, sans laisser de pouvoir.
M. Louis COUSTES quitte la séance avant le vote du vœu A et donne pouvoir à Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE.
Mme Isabelle LAVEST quitte la séance avant le vote du vœu D sans laisser de pouvoir.

Rapport N° 42

AIDE À LA DIFFUSION

Chaque année, le dispositif d'aide à la diffusion, rattaché à l'aide à la création, permet à certaines compagnies de théâtre et de danse de diffuser leurs spectacles en dehors de l'Auvergne, et notamment dans le cadre de festivals de renommée nationale ou internationale tels que le festival d'Avignon. Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les subventions suivantes :

ACTUEL THÉÂTRE **5 000 €**

La Compagnie Actuel Théâtre, dirigée par Isabelle Kraus, sollicite une aide à la diffusion afin de se produire sur le festival off d'Avignon. Elle souhaite y présenter le spectacle « Phèdre, les soliloques », d'après Sénèque sur une musique d'Oscar Bianchi, qui avait bénéficié d'une aide à la création de la Ville en 2015 à hauteur de 6 000 €. Ce spectacle a été créé à Clermont-Ferrand au théâtre des Trois Raisins et joué à la Cour des Trois Coquins.

La diffusion de ce spectacle est prévue dans le cadre du Festival off d'Avignon, au Théâtre du vieux Balancier, du 7 au 30 juillet 2016.

Le budget total de cette diffusion en Avignon est estimé à 13 865 €.
La compagnie sollicite une aide de la Ville de 5 000 €.

PAROLE DONNEE LILI LABEL COMPAGNIE **2 000 €**

La Compagnie Lili Label, dirigée par Françoise Glière, sollicite une aide à la diffusion de la Ville pour son spectacle « Ces gens-là ». Ce spectacle a été aidé en 2015 au titre de l'aide à la création, à hauteur de 10 000 € et présenté à la Cour des 3 Coquins.

La compagnie a signé un contrat de cession avec l'association AGECAM au Kremlin-Bicêtre pour 2 représentations en mai 2016, achetées à hauteur de 3 700 €, et avec la Ligue de l'Enseignement de Tarbes, pour 4 représentations en mai 2016 à hauteur de 4 000 €.

Dans le cadre d'achats de spectacles, le dispositif d'aide à la diffusion prévoit la prise en charge de 50 % du prix de vente, dans la limite de 2 000 € maximum.

D E L I B E R A T I O N

Les propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 mai 2016

Pour le Maire et par délégation
l'Adjointe déléguée à la Politique Culturelle

Isabelle LAVEST